

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Nikko AM Japan Value Fund

Classe A JPY (LU1314308336)

un Compartiment de Nikko AM Global Umbrella Fund

La Société de gestion du Fonds est Nikko Asset Management Luxembourg S.A.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment consiste à dégager un rendement sur le long terme.

Politique d'investissement

Le Compartiment s'attachera à atteindre son objectif d'investissement au travers d'une appréciation du capital et de dividendes, en investissant principalement dans des sociétés japonaises cotées à la Bourse de Tokyo. Dans des conditions de marché normales, le Compartiment appliquera une stratégie de type « value » et investira dans des sociétés identifiées comme sous-évaluées au regard d'une analyse fondamentale.

Le Compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFD.

Le Compartiment ne s'engage actuellement pas à investir dans des activités durables sur le plan environnemental alignées sur le règlement Taxinomie et qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique. Il n'est toutefois pas exclu que les investissements sous-jacents du Compartiment contribuent à l'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique.

Lors de la sélection de ses investissements, le Compartiment cherche à :

- Eviter de s'exposer aux sociétés qui contreviennent aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- Eviter de s'exposer aux sociétés impliquées dans la production de tabac ou qui tirent plus de 10% de leur chiffre d'affaires de la vente de tabac ;
- Eviter de s'exposer aux sociétés exposées aux armes controversées ;
- Eviter de s'exposer aux sociétés qui tirent plus de 5% de leurs revenus de l'industrie des jeux d'argent ;
- Eviter de s'exposer aux sociétés qui ne comptent pas d'administrateur indépendant.

En ce qui concerne les émissions de GES, le gestionnaire identifie les entreprises qui affichent une intensité d'émissions de GES supérieure à celle de l'indice de référence du Compartiment, vérifie si elles ont mis en œuvre des initiatives de réduction de ces émissions et s'engage auprès d'elles si ce n'est pas le cas.

De plus amples informations sur la méthodologie utilisée pour calculer l'exposition du Compartiment aux critères susmentionnés et sur les résultats obtenus seront publiées sur le site : <https://emea.nikkoam.com/ucits>.

La Devise de référence du Compartiment est le JPY et les actifs du Compartiment sont libellés en JPY. Cependant, certaines Classes d'actions sont libellées dans une devise autre que la Devise de référence. Par conséquent, chacune de ces Classes d'actions peut être exposée au risque de change du fait des fluctuations des différents taux de change.

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 20% de ses actifs nets sous forme de liquidités à titre accessoire (dépôts bancaires à vue, tels que des liquidités détenues sur des comptes courants auprès d'une banque et accessibles à tout moment) à des fins de trésorerie. La limite de 20% applicable aux liquidités ne peut être dépassée que temporairement, pour une période strictement nécessaire, (i) lorsque les circonstances l'exigent en raison de conditions de marché exceptionnellement défavorables et que ce dépassement est justifié au regard des intérêts des investisseurs ou (ii) à des fins de gestion du cycle de règlement ou dans le contexte d'importantes entrées ou sorties de capitaux.

Sous réserve de la politique d'investissement du Compartiment, ce dernier peut investir directement ou indirectement maximum 10% de ses actifs dans des Instruments du marché monétaire, des dépôts bancaires et d'autres actifs liquides éligibles tels que définis dans sa politique d'investissement, à des fins d'investissement et de trésorerie en dehors de la politique d'investissement principale.

Les Instruments du marché monétaire et dépôts bancaires sélectionnés doivent être émis ou garantis par des établissements de premier ordre et avoir une échéance résiduelle inférieure à douze mois.

Indice de référence

Ce Compartiment est géré de manière active et son indice de référence, pour la comparaison des performances, est l'indice TOPIX Total Return Gross, lequel a été choisi parce qu'il représente le principal univers d'investissement du Compartiment. La stratégie d'investissement du Compartiment peut toutefois s'écarter sensiblement de celle de l'indice et ne refléter celle-ci que partiellement.

Revenus

Des distributions peuvent être effectuées à partir des revenus nets, puis au titre du capital du Compartiment attribuable à cette classe d'actions.

Politique en matière d'instruments dérivés

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés sur actions, principalement à des fins de couverture du risque de marché, mais aussi pour accroître son rendement, conformément aux principes d'une gestion de portefeuille prudente et efficace. Le Compartiment n'investira pas en warrants.

Horizon d'investissement

Recommandation : Le Compartiment s'adresse aux investisseurs disposant d'un horizon d'investissement à long terme.

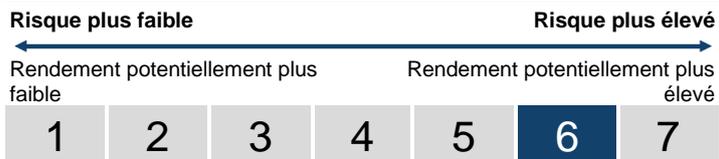
Devise du Compartiment

La devise de référence du Compartiment et de cette classe d'actions est le JPY.

Souscription et rachat

Les investisseurs peuvent acheter, vendre et convertir les actions de ce Compartiment chaque jour, à l'exception des samedis et dimanches, au cours duquel les banques sont ouvertes à Luxembourg, Londres et Tokyo.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Avertissement concernant les risques

L'indicateur de risque et de rendement indique le niveau des risques encourus par le Compartiment en proportion de son potentiel de rendement. Plus le Compartiment est classé dans une catégorie élevée sur cette échelle, plus le rendement potentiel est grand, mais plus le risque de perte est lui aussi accru. L'indicateur de risque est calculé à l'aide de données historiques, qui ne constituent pas une indication fiable du profil de risque futur. Par conséquent, la catégorie de risque indiquée est susceptible de changer. Même si le Compartiment est classé dans la catégorie de risque la plus basse, vous pouvez subir une perte, car aucun investissement n'est

totalemment dénué de risque.

Pourquoi le Compartiment est-il classé dans cette catégorie ?

Le niveau du profil de risque et de rendement, calculé à partir des données du Fonds et/ou de données de substitution, est de 6. Les investissements en actions offrent potentiellement un rendement supérieur à ceux en titres de créance. Toutefois, les risques liés à ces investissements sont également plus élevés car la performance des actions dépend de facteurs difficilement prévisibles, dont la possibilité d'une baisse soudaine ou prolongée des marchés et les risques propres à chaque entreprise. Le principal risque associé à un portefeuille d'actions consiste en une dépréciation des investissements qui le composent. La valeur d'une action peut fluctuer en fonction des activités de l'entreprise émettrice ou du contexte économique et/ou boursier général.

Tous les risques encourus par le Compartiment ne sont pas pris en considération de façon adéquate par l'indicateur synthétique de risque et de rendement. Le Compartiment est exposé aux risques suivants :

Risque opérationnel - découle de facteurs tels que des catastrophes naturelles, des problèmes techniques ou des fraudes.

Risque de défaut sur dépôts - Les dépôts et instruments du marché monétaire sont exposés au risque que leur émetteur ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de paiement d'intérêts ou de remboursement du capital.

Risque de liquidité réduite - Une liquidité réduite signifie qu'il est plus difficile pour le Fonds d'acheter ou de vendre rapidement des investissements en raison d'un nombre insuffisant d'acheteurs et de vendeurs sur le marché. Cette situation peut découler d'événements de marché ou d'importants rachats et avoir pour conséquence que les investissements soient vendus moyennant une décote ou liquidés à perte. Une description complète de l'ensemble des risques auxquels le Compartiment est exposé figure dans le prospectus du Fonds (le « Prospectus »).

FRAIS PRELEVÉS PAR LE FONDS

Frais ponctuels pouvant être prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 5,00%

Frais de sortie 0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants 0,88%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance néant

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Les frais d'entrée indiqués sont des maximums. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.

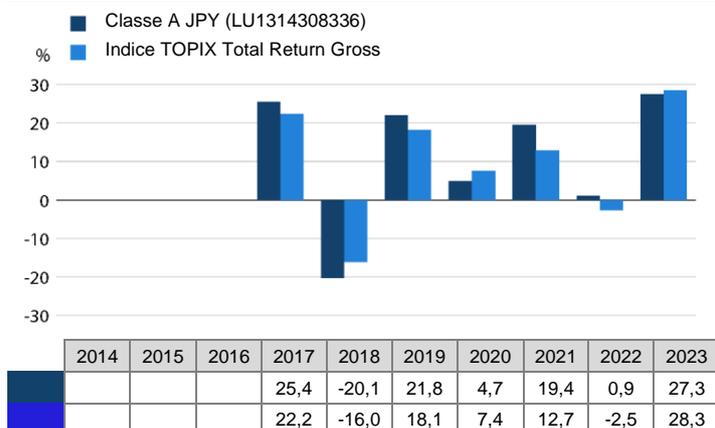
Les frais courants incluent les commissions de gestion d'investissement, de gestion, d'administration et de dépositaire. Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Les frais courants, qui peuvent varier d'un exercice à l'autre, sont calculés à fin décembre 2023 et n'incluent pas la commission de performance. Les montants exacts des frais et coûts sont publiés dans le rapport annuel du Fonds.

Le Fonds peut autoriser le prélèvement d'une commission de conversion égale à 2% maximum du prix d'émission des Actions du nouveau Compartiment ou de la nouvelle Classe. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Fonds donnera le montant exact des frais encourus.

De plus amples informations sur les frais figurent dans le prospectus du Fonds (le « Prospectus »).

PERFORMANCES PASSES



Les données de performance indiquées se rapportent à des performances passées et ne constituent aucunement une garantie quant aux résultats futurs. Toutes les données relatives à la performance du Fonds se fondent sur la VNI officielle.

Les performances passées sont calculées en JPY.

Le Compartiment a été lancé le 01/02/2016 et cette classe d'actions le 01/02/2016.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire

BNP Paribas, Succursale de Luxembourg.

Informations complémentaires

Le Prospectus de même que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement, en anglais, au siège social de la Société de gestion durant les heures normales de bureau, ainsi que sur le site <https://emea.nikkoam.com/ucits>.

Les prix d'émission et de rachat peuvent être obtenus à tout moment au siège social de la Société de gestion, ainsi qu'auprès du Dépositaire et des agents payeurs.

Nikko AM Global Umbrella Fund est une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments multiples. L'actif, le passif et les liquidités de chaque compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales. Ce Document d'information clé pour l'investisseur décrit une classe d'actions d'un compartiment de la SICAV.

Une version détaillée et actualisée de la politique de rémunération de la Société de gestion, en ce compris une description des principaux éléments de rémunération et un aperçu des modalités de calcul, est disponible sur le site <https://emea.nikkoam.com/ucits>. Un exemplaire papier peut être obtenu sur demande auprès de la Société de gestion.

Ce Document d'information clé pour l'investisseur est disponible en français, anglais, allemand, italien et espagnol.

Législation fiscale

La fiscalité luxembourgeoise peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle des investisseurs.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus du Fonds.

Conversion entre compartiments

Les actionnaires sont en droit de convertir leurs actions en actions d'une autre classe d'actions du Compartiment, sous réserve qu'ils remplissent les conditions nécessaires pour ce faire. De plus amples informations sur la conversion des actions figurent dans le Prospectus. Ce document décrit une classe d'actions du Compartiment du Fonds et le Prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du Fonds.